

Montreuil,
le mercredi 9 octobre 2024

Émetteur : certification@institutquatredix.fr, Equipe administrative des examens et jurys professionnels

Objet : Certifications 2025 des CQP par blocs de compétences

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Cette lettre d'information présente, pour l'année 2025, l'organisation des épreuves de certification des CQP par blocs de compétences et les modalités d'inscription des candidats.

Les certifications sont désormais organisées **tout au long de l'année**, et non plus sous forme de campagnes ponctuelles.

Vous pouvez donc présenter vos candidats après chaque fin de formation d'un bloc de compétences idéalement ou à l'issue de l'intégralité du parcours.

Vous trouverez ci-dessous les modalités retenues par CQP selon les spécificités de branche de législation.

I - BRANCHE MALADIE (CQP GCAM / CSAM / STARTECH / SMPRO / DNS / DAM)

Recensement des candidats

Le recensement des candidats est réalisé directement par les équipes de l'Institut 4.10 grâce aux informations de déploiement dont il dispose.

Inscription sur le logiciel myCertif UCANSS

Au démarrage des parcours (complets ou partiels), l'équipe administrative des examens et jurys professionnels de l'Institut 4.10 transmet par mail aux organismes de Sécurité sociale les informations nécessaires à l'inscription des candidats sur l'outil myCertif UCANSS.

Une note explicative présentant le dispositif est disponible en  annexe 2.

II - BRANCHES FAMILLE, RECOUVREMENT, RETRAITE (CQP GC ET CQP COS, HORS STARTECH CAR BRANCHE MALADIE)

Recueil des informations pour l'organisation des jurys (hors redoublants)

L'Institut 4.10 transmet aux organismes de Sécurité sociale un fichier à incrémenter (tableau de recueil d'informations) et à retourner à l'équipe administrative examens et jurys professionnels de l'institut 4.10.

Il appartiendra à chaque organisme de Sécurité sociale d'incrémenter ce tableau de recueil et de le retourner par mail à l'équipe administrative examen et jurys professionnels de l'Institut 4.10 : certification@institutquatredix.fr selon le planning ci-après :

Calendrier des épreuves* * : correspondant à la date indiquée dans la rubrique « certifiable à partir du » indiquée par vos soins dans l'outil myCertif UCANSS	Date échéance de retour du fichier Excel à retourner à : certification@institutquatredix.fr
Janvier 2025	Opération déjà réalisée
Février 2025	
Mars 2025	30/11/2024
Avril 2025	
Mai 2025	
Juin 2025	31/03/2025
Juillet 2025	
Septembre 2025	31/05/2025
Octobre 2025	
Novembre 2025	31/07/2025
Décembre 2025	

En l'absence de retour des tableaux de recueil, dans les temps impartis indiqués ci-dessus, les jurys professionnels ne pourront pas être organisés pour les candidats des organismes de Sécurité sociale concernés.

Inscription sur le logiciel myCertif UCANSS

En parallèle, de la complétude et de l'envoi du tableau de recueil, les organismes de Sécurité sociale **doivent procéder à l'inscription de leurs candidats, via la plateforme « myCertif UCANSS »**, pour tous les blocs de compétences restant à valider, dans **un délai minimal de 3 mois avant la période de certification** (sauf si l'inscription a déjà été réalisée).

Pour rappel : **sur le logiciel myCertif UCANSS**, toute inscription peut être saisie de manière anticipée. Cette disposition est facilitante, notamment pour les contrats de professionnalisation dont la période de passage d'examen est impérative dans le cadre de cette modalité contractuelle.

III - AUTRES CQP

Inspecteur du recouvrement, Contrôleur du recouvrement, Contrôleur allocataires, Gestionnaire Carrière.

Les plannings des formations intègrent les périodes de certification.

Sur cette base, l'institut 4.10 reviendra vers les organismes de Sécurité sociale pour les inviter à inscrire les candidats sur la plateforme myCertif UCANSS. (Hors Gestionnaires Carrière).

Pour les Gestionnaires Carrière, les organismes de Sécurité sociale sont invités à revenir vers l'institut 4.10 une fois l'inscription des candidats réalisée sous myCertif.

CQP Manager Opérationnel

Les plannings des formations intègrent également les périodes de certification.

L'Institut 4.10 reviendra donc vers les organismes de Sécurité sociale pour les inviter à inscrire les candidats sur la plateforme myCertif UCANSS.

IV - LA PLATEFORME « MYCERTIF UCANSS »

Vous trouverez ci-après un lien d'accès à un espace de partage intégrant la présentation réalisée par l'UCANSS à l'attention des organismes de Sécurité sociale ainsi que les tutoriels associés.

Pour toutes questions relatives à l'utilisation de la plateforme ou à la planification et à l'organisation des jurys professionnels, l'Institut 4.10 se tient à votre disposition à l'adresse mail certification@institutquatredix.fr

L'inscription à l'examen, sur l'outil dédié, « myCertif UCANSS » par l'organisme employeur est obligatoire pour la participation d'un candidat aux épreuves de certification des CQP par bloc de compétences.

Si vous rencontrez des difficultés de connexion à myCertif UCANSS, une adresse mail dédiée a été mise en place : mycertifucanss@ucanss.fr

En cas de modification substantielle de l'organisation générale des certifications, une communication sera réalisée selon les modalités appropriées.

V - CALENDRIER DES JURYS PARITAIRES NATIONAUX

A la suite de la réunion de la CPNEFP du 27 juin 2024, vous trouverez ci-dessous la programmation des jurys paritaires nationaux au titre de 2025 – Les jurys se dérouleront de 10 h à 13 h :

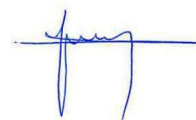
L'UCANSS prend en compte l'ensemble des jurys professionnels qui se tiennent jusqu'à 3 jours ouvrés précédant la date du jury paritaire national.

Calendrier des jurys paritaires	Sont concernés tous les candidats jusqu'au
Jeudi 23 janvier 2025	Vendredi 17 janvier
Jeudi 06 mars 2025	Vendredi 28 février
Vendredi 18 avril 2025	Lundi 14 avril
Mercredi 28 mai 2025	Jeudi 22 mai
Jeudi 10 juillet 2025	Vendredi 4 juillet
Jeudi 25 septembre 2025	Vendredi 19 septembre
Jeudi 13 novembre 2025	Vendredi 7 novembre
Mercredi 17 décembre 2025	Jeudi 11 décembre

Les candidats et les organismes de Sécurité sociale sont informés des résultats par mail et dans leur espace myCertif Ucanss, au plus tard 48 heures après la tenue du jury paritaire national.

Vous trouverez en annexe des informations complémentaires relatives à l'organisation générale des épreuves, à la mobilisation des membres de jury (expert métier) et aux personnes en situation de handicap.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Benoît EYMERY

Directeur de la Formation Professionnelle

Document(s) annexe(s) :

- Annexe 1 : Cadrage général certifications 2025 des CQP par blocs de compétences
- Annexe 2 : Note explicative relative au processus d'organisation des épreuves de certification - branche maladie